

Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la Salle des Fêtes, de la Grenette, de la cour de la mairie et de la sonorisation de la salle des fêtes et du matériel pour l'année 2024.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

➤ FIXE pour l'année 2024 à l'unanimité les tarifs de location de la salle des fêtes, la Grenette et le matériel :

- Associations ou particuliers de la commune :
  - Petite salle 114 €
  - Grande Salle 134 €
  - Cuisine 126 €
  - Parking inclus dans la location
  - Chauffage inclus dans la location
  - Chambre froide seule 56 €
  - Réveillon 499 €
  - Mariage ou autre fête sur 2 jours 499 €
  
- Associations ou particuliers extérieurs à la commune :
  - Petite salle 134 €
  - Grande Salle 290 €
  - Cuisine 188 €
  - Parking 63 €
  - Chauffage inclus dans la location
  - Chambre froide seule 63 €
  - Réveillon 865 €
  - Mariage ou autre fête sur 2 jours 865 €
  
- Commerçants pour expositions et salons :
  - Tous les locaux : 747 € pour le 1<sup>er</sup> jour et 307 € pour le 2<sup>ème</sup> jour
  - Parking 125 € pour le 1<sup>er</sup> jour et 63 € pour le 2<sup>ème</sup> jour
  - Chauffage 127 € pour le 1<sup>er</sup> jour et 66 € pour le 2<sup>ème</sup> jour
  
- Sonorisation de la salle des fêtes :
  - Associations locales à but lucratif ou particuliers de la commune avec micro avec fil : 74 €
  - Associations locales à but lucratif ou particuliers de la commune avec micro sans fil : 98 €
  - Associations et particuliers extérieurs à la commune avec micro fil 171 €
  - Associations et particuliers extérieurs à la commune avec micro sans fil: 193 €
  
- Location de Grenette et de la cour de la mairie :
  - Association de la commune : gratuit
  - Particuliers de la commune : 146 €

- Associations et particuliers extérieurs à la commune : 179 €

➤ MAINTIENT la gratuité des locaux pour une assemblée générale et un seul repas amical à but non lucratif et deux réunions par an à chaque association communale ou intercommunale.

➤ DEMANDE dans la mesure du possible que du début mai à fin septembre de chaque année les assemblées générales et repas des associations locales soient en dehors des week-ends (samedi – dimanche) afin de laisser libre les salles pour des manifestations familiales par exemple (mariage-anniversaires...).

➤ MAINTIENT pour l'année 2024 les tarifs de location du matériel :

- Table 1.50 €
- Banc 0.80 €
- Barrière 0.50 €